

# COMITE DE DIRECTION

*Réunion de bureau du mercredi 16 octobre 2019*

**P.V. N°13**

**Président** : M. Pierre GUIBERT

**Secrétaire Général** : M. André VITIELLO

**Vice-Président Délégué** : William PONT

**Présents** : Mme Cathy DARDON – MM. Gérard BORGONI – Jean Paul RUIZ

**Assistent à la réunion** : Mme Nathalie COGGIA (Responsable Administrative) – MM. Patrick FAUTRAD – Jean PAOLINI

---

## MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

---

## ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Informations*

---

## CORRESPONDANCE

### • F.F.F.

- Informant que lors de la réunion du BELFA du 11.10.19, le bureau exécutif a confirmé le choix de la LONDE comme site d'accueil de la 1<sup>ère</sup> demi-finale du National Beach Soccer 2020 qui se déroulera les samedi 27 et dimanche 28 juin 2020. Transmis à la C. Futsal et Beach Soccer.

- Appel à candidature concernant les phases finales des compétitions nationales de jeunes pour la saison 2019/2020. Noté.

### • LIGUE MEDITERRANEE

- Une réunion d'échange va avoir lieu le mardi 22 octobre 2019 concernant le programme éducatif fédéral, cette délégation sera constituée par MM Vincent CASERTA, membre du Comité de Direction en charge de l'équipe technique régionale, Laurent MOURET, Directeur Technique Régionale et Mathias SUCH, agent de développement P.E.F du District de Provence. Transmis à la CTD DAP

- Un séminaire sur les championnats régionaux U14 et U20 aura lieu le samedi 26 octobre 2019 au siège de la Ligue. Noté

- Extrait du Procès-Verbal de la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire en date du 30 septembre concernant l'appel du CANNET DES MAURES : décision : Appel irrecevable en Ligue.

### • CLUBS :

- **HYERES ASPTT** : Invitation à la remise des prix du traditionnel tournoi « Gaby Robert » le 19 octobre 2019. Noté

- **NANS** : Concernant les mutations lors de la création d'une nouvelle catégorie. Le Vice-Président Délégué répondra.

- **FLAYOSC** : Concernant un problème survenu lors du match U16D2 c/ LE MUY. Transmis à la Commission des Arbitres.

- **MY IDEAL SOCCER** : Adressant la convention Collège / district pour la section sportive. Une réunion sera organisée entre le club et le District.

- **ETOILE FC** : Invitation aux membres du Comité de Direction à l'occasion du derby face au HYERES FC et dans le cadre de la remise du Label Argent de l'école Féminines de Football le samedi 19 octobre 2019. Transmis au Comité de Direction

- **BANDOL** : Problème lors d'un plateau. Transmis à la C. de Discipline.

- **SC TOULON** : Concernant les frais de déplacement des officiels sur des matches de Ligue. Noté.

---

## INFORMATIONS

**RAPPEL du Protocole de la feuille de match informatisée** : Si impossibilité de faire la FMI, il faut se servir de FOOT COMPAGNON ou du LISTING papier sorti au préalable ou d'une pièce d'identité et du certificat médical ou de la demande de licence avec certificat médical.

\*\*\*\*\*

**Annulation amende pour FMI manquantes** : Le Comité de Direction décide d'annuler toutes les amendes concernant la non utilisation de la feuille de match informatisée jusqu'à la fin septembre.

Concernant les championnats Féminins cette décision sera appliquée jusqu'au 20 octobre 2019 inclus.

\*\*\*\*\*

**CHAMPIONNAT U18 FEMININES** : Le Comité de Direction décide la prise en charge des frais d'arbitrage concernant les rencontres U18 F. Ces frais seront réglés par le District du Var pour les rencontres à domicile des clubs varois et par le District de la Côte d'Azur pour les rencontres à domicile des clubs de ce District.

\*\*\*\*\*

### **«VIGILANCE METEO ORANGE»**

#### *Article 39 des Règlements Sportifs du District*

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

---

## UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

**Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :**

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.

>> Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée : VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

---

*Prochaine réunion  
Le mardi 22 octobre 2019*

**Le Président** : Pierre GUIBERT  
**Le Vice-Président Délégué** : William PONT  
**Le Secrétaire Général** : André VITIELLO